

Communiqué de presse du ministère suédois du Commerce (18 juin 1971)

Légende: Le 18 juin 1971, Kjell-Olof Feldt, ministre suédois du Commerce, diffuse un communiqué de presse rendant compte des travaux entre le gouvernement suédois et la Commission des Communautés européennes sur leur forme de coopération économique.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Visites. Visite du Président Malfatti en Suède (10-13 novembre 1971), 18/03/1971 - 18/11/1971, FMM 29.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_ministere_suedois_du_commerce_18_juin_1971-fr-d04db555-5807-4bbf-92db-c16381d1b51a.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Communiqué de presse de Monsieur Feldt, Ministre du commerce, du 18 juin 1971

La proposition de la Commission qui prévoit le libre-échange industriel pour la zone entière de l'AELE et de la CEE offre, selon le gouvernement, un bon point de départ aux négociations futures. Dans sa déclaration du 10 novembre 1970, le gouvernement mentionnait que nous considérons une participation à un Marché commun européen comme une partie essentielle d'un accord futur. Nous attendons une importance particulière à ce que cet accord s'étende à tous les produits industriels. La proposition de la Commission satisfait à ces vœux.

La solution alternative proposée par la Commission, impliquant que toute la question d'un accord serait renvoyée à plus tard, ne saurait être acceptée. Elle crée beaucoup d'incertitude. Elle ne répond pas au dessein arrêté tant par la CEE que par l'AELE, de voir tous les accords entrer en vigueur en même temps.

Nous recherchons une coopération qui aille plus loin que ce que le seul libre-échange peut offrir. La Suède a suggéré l'union douanière, y voyant une solution propre à l'établissement d'une telle coopération. En plus de l'abolition des barrières douanières, nombre d'autres mesures doivent être prises pour assurer un fonctionnement efficace du marché et permettre aux avantages qu'il comporte de se réaliser pleinement. Nos efforts tendent vers une harmonisation des règles, des législations etc., qui offre aux entreprises et aux produits la possibilité d'entrer en concurrence sur le Marché commun à conditions égales. Cela doit représenter un intérêt réciproque. Une coopération plus large de ce genre est également nécessaire au maintien et au développement de la coopération nordique.

Le rapport de la Commission exclut de l'accord les produits agricoles. S'il s'est avéré que les difficultés à surmonter pour arriver à une solution équilibrée dans ce domaine sont considérables, le gouvernement se propose néanmoins d'examiner au cours des négociations s'il est possible d'ouvrir au commerce de produits agricoles des facilités qui bénéficient aux deux parties.

La Suède et la CEE doivent avoir réciproquement intérêt à ce que leur accord soit fermement structuré et stable. On créera ainsi un terrain favorable à la planification économique des entreprises et à celle de la société toute entière. Il faudra trouver des formes de coopération qui offrent aux parties la possibilité de s'informer mutuellement et de se consulter. Dans la mesure où cela s'impose, un système de participation approprié doit être prévu.

La CEE a, ce qui est bien naturel, l'ambition de garder son autonomie dans les processus de décision. Selon nous, il doit être possible de créer, au plan institutionnel, des formes de coopération suédoise donnant à un accord du genre que nous souhaitons la possibilité de fonctionner avec souplesse et qui permette une évolution progressive de la coopération. Il semble naturel d'envisager un conseil commun et divers comités affectés aux secteurs particuliers de la coopération.

Dans les travaux qui vont suivre, nous maintiendrons les contacts étroits qui se sont établis avec les pays nordiques et les autres pays de l'AELE.